NEDDE : fonctionnement de la garderie périscolaire :

La garderie est ouverte **uniquement** les jours d'école pour les enfants scolarisés à Nedde et les enfants scolarisés en maternelle à Eymoutiers qui ne sont pas encore en âge d'être scolarisés à Nedde :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis : Le matin de 7 h.30 à 9 h.00
L'après-midi de 16 h.30 à 18 h.30

Mercredis : Le matin de 7 h.30 à 9 h.00
La fin de matinée de 11 h.30 à 12 h.15

L'utilisation du service implique de se conformer aux règles suivantes :

- Inscrire l'enfant à la mairie à l'aide de la fiche jointe

Pour les enfants qui ne fréquentent pas régulièrement la garderie *:*

- Informer la mairie **au plus tard 48 heures à l'avance** de la présence du (ou des) enfant(s)

Tout enfant non inscrit 48 heures à l'avance ne sera pas pris en charge à la garderie.

Pour les enfants qui fréquentent régulièrement la garderie *:*

- Prévenir dès que possible de l'absence du (ou des) enfant(s)

Cette démarche est importante, l'agent n'effectuant pas de permanence le jour où aucun enfant n'est prévu.

Les cars scolaires ne changent pas leurs horaires de ramassage, aussi l'enfant sera conduit à la garderie par sa famille entre 7 h.30 et 9 h.00, et récupéré également par sa famille entre 16 h.30 et 18 h.30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et entre 11 h.30 et 12 h.15 les mercredis.

Respecter les horaires : aucune prise en charge ne sera effectuée avant 7 h.30 et après 18 h. 30 ou 12 h.15 les mercredis.

Tarif de la garderie périscolaire : forfait trimestriel de 12 € par enfant (quel que soit le nombre de présences de l'enfant) et payable par trimestre.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la mairie au 05 55 69 98 09.

Mairie de Nedde - 27 place Pierre Thète - le Bourg - 87120 NEDDE - tél : 05 55 69 98 09
courriel : mairie.nedde@nedde.fr - site internet : www.nedde.fr